

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.

A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoïn, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.



Lyon, 7 février 1841.

RÉPONSE AU JOURNAL DU PEUPLE.

La presse n'a de valeur, à nos yeux, qu'à la condition d'être un agent de vérité ; à elle à porter la lumière sur toutes les questions, à elle à dire nettement à ses amis aussi bien qu'à ses ennemis toute sa pensée. Une pareille tâche n'est ni facile, ni exempte d'obstacles ; c'est à ceux qui s'y dévouent à savoir quelle est l'importance de l'œuvre qu'ils doivent accomplir.

En toutes circonstances, nous avons suivi une ligne droite. A l'époque de la coalition, nous l'avons combattue, alors que bon nombre de nos amis politiques s'y associaient.

Quand il s'est agi de la loi sur les chemins de fer, nous avons pris parti pour le système d'exécution par l'état, et nous avons eu à contredire les idées des partisans des compagnies industrielles. Parmi eux nous avons rencontré avec regret un illustre savant, M. Arago ; cependant nous n'avons pas hésité à lui dire nettement : Nous avons la conviction que vous vous égarez. Les faits ne sont venus que trop tôt justifier nos prévisions.

Dans la question de la réforme électorale, nous avons différé d'opinion avec le National, qui n'a pas pour cela cessé de nous regarder comme un auxiliaire utile et dévoué, et qui n'a pas eu l'outrecuidance de nous taxer de légèreté et de nous imputer, ainsi que vient de le faire le Journal du Peuple, des intentions diffamatoires.

Si le Journal du Peuple avait mieux connu nos allures de franchise dans toute discussion, s'il avait mieux compris notre pensée et mieux jugé nos intentions, il aurait fait comme le National ; tout en ne partageant pas notre avis, il l'aurait reconnu pour loyal ; dès lors il se serait bien gardé de publier, dans son numéro du 4 février, une note fort malveillante pour le Censeur, et qui du reste défend mal deux honorables députés que nous n'avons pas attaqués rudement, tant s'en faut, et qui au besoin ont becs et ongles pour se défendre : nous voulons parler de MM Garnier-Pagès et Joly.

Nous concevons les susceptibilités personnelles, mais nous n'aimons pas les susceptibilités exagérées d'amitiés imprudentes.

Le Journal du Peuple aurait pu au moins, en publiant une note fâcheuse, s'abstenir de toute intervention ; il ne l'a pas jugé à propos ; il lui a donné toute approbation, à laquelle du reste nous nous arrêtons peu, mais que nous devons signaler. Le Journal du Peuple n'a pas même remarqué que cette note fort longue répondait à une phrase fort courte, qui était elle-même mutilée, et que cette phrase n'exprimait pas toute notre pensée.

Est-ce qu'il faut que MM. Garnier-Pagès et Joly soient mis à l'abri de toute critique de la part de la presse radicale ? Nous qui ne voulons pas que les députés soient ainsi couverts d'une quasi-inviolabilité, et qui savons pertinemment que MM. Garnier-Pagès et Joly sont de notre avis, nous dirons de nouveau que nous regrettons vivement leur opposition systématique à tout projet de fortifier la capitale. Mais nous n'avons jamais cessé de déclarer que leurs intentions étaient droites. C'est dans l'article même où l'auteur de la note di-

plomatique du Journal du Peuple a fait choix d'une seule phrase, que nous trouvons à rétablir notre pensée précise sur la conduite de MM. Garnier-Pagès et Joly ; nos expressions n'ont été ni amères ni blessantes.

Nous avons dit (voir le Censeur du 1^{er} février) : « Ce qui nous a surpris et affligés, nous pouvons le dire, c'est l'opposition systématique de MM. Garnier-Pagès et Joly à tout projet de fortifications. »

Et ailleurs : « C'est là une erreur grave dans laquelle ils sont tombés. Paris peut être fortifié et défendu, il faut qu'on le sache aussi bien dans les rangs de la gauche que dans les rangs de la droite. »

Y a-t-il dans ce langage de la malveillance ? Non, assurément. D'ailleurs, nous avons dans notre discussion fait immédiatement intervenir un journal de la capitale, qui, à plusieurs reprises, s'est permis contre les partisans des fortifications de violentes incriminations. Le Journal du Peuple lui-même a-t-il donc oublié son article du 2 février qui commençait par ces mots : « Courbons la tête », et qui avait un reflet de vague accusation de trahison contre des hommes qui à juste titre doivent être respectés ? Nous allions droit à des agresseurs, nous ne les avons pas rencontrés.

Qu'on le sache bien, on ne diffame pas ceux qu'on croit être les jouets d'une illusion, ceux qu'on reconnaît ou qu'on croit être dans l'erreur. Autant nous voulons rester dans des voies de vérité, autant il nous importe aussi de ne pas nous laisser calomnier par des notes malveillantes et rédigées en style de réquisitoire.

La note du Journal du Peuple nous accuse d'avoir varié dans la question des fortifications : cette assertion est de tous points inexacte ; nous avons toujours défendu le même système de fortifications. Que l'auteur de la note veuille bien consulter le Censeur, ou se renseigner par les souvenirs de ceux qui l'ont lu, et il verra que, partisans d'une enceinte continue, nous avons sans cesse combattu les forts détachés ; que nous avons scindé le projet de la commission, prouvé qu'il était mixte, et qu'il fallait se défier de la forme dans laquelle il était présenté.

Dans notre numéro du 30 septembre 1840, nous avons tracé la position que nous prendrions dans cette grave affaire ; voici comment nous terminions un article que le Journal du Peuple aurait dû lire alors avec quelque soin, car aujourd'hui il ne nous reprocherait pas d'avoir modifié notre opinion :

« Aucune raison, disions-nous, ne peut justifier l'établissement des forts détachés. Entourez Paris d'une enceinte ; ajoutez à cela tous les ouvrages, tels que demi-lunes, contre-escarpes revêtus, etc., qui peuvent la rendre plus formidable : rien de mieux. La France vous en saura gré, et elle ne reculera pas devant une dépense utile et aussi nécessaire. Mais pas de bastilles ! »

On ne pouvait pas, ce nous semble, prendre position plus nettement et d'une manière plus claire ; cette position une fois prise, nous l'avons maintenue avec fermeté. Cette opinion de l'enceinte continue n'était pas nouvelle en France ; dans le même numéro du Censeur, nous avons publié des détails relatifs à des faits qui s'étaient passés dans le comité de défense de Paris, et nous avons rappelé que plusieurs de ses membres s'étaient, en 1833, ralliés formellement à l'enceinte continue sans les forts.

sa profession, renonçant ainsi à l'avenir considérable qui l'attendait, il n'avait point eu l'excuse d'une de ces vocations violentes et contraires qui poussent les hommes à travers tous les obstacles vers un but déterminé ; sa tête n'était point ardente, son esprit était sage, patient, réfléchi. Mais, un jour, une passion d'amour s'empara de lui tout entier ; il s'y livra corps et âme, avec cet absolu dévouement des caractères réservés et froids, qui ont de la constance en toutes choses, et même de la ténacité, et, comme son père, qui désapprouvait cet attachement, lui ferma brutalement sa porte, il commença, tout jeune encore, une lutte terrible contre les besoins de la misère, qu'il continua toute sa vie avec une infatigable persévérance, animé qu'il était par un sentiment profond et vrai.

A l'époque où je vis pour la première fois James, je ne connaissais point tous ces détails ; je ne les aurais pas compris, s'ils m'eussent été contés. Je vous l'ai dit, j'étais un enfant envieux, gai, amoureux de plaisirs, et aussi gamin que pas un de ma petite ville ; mais j'avais trouvé moyen de m'introduire dans le modeste logis du comédien qui me faisait avec une gracieuse bonté les honneurs de sa garde-robe et de ses douze perruques sous lesquelles je me plaisais à blottir alternativement ma petite tête blonde et folle. Souvent j'amenais avec moi quelques-uns de mes jeunes amis, et c'était pour le digne acteur un joyeux spectacle de nous voir bouleverser son intérieur, jouer les rois et les reines, et faire de naïves répétitions de ce que nous avions admiré la veille au grand théâtre de la ville ; il nous souriait et nous aimait tous. Nous l'aimions bien aussi, le pauvre James, presque autant que nous respections les beaux habits et les pierreries de verre resplendissantes, presque autant que nous vénérons sa femme. — Pourquoi ne la nommerais-je point ici ? — Elle ne l'était sans doute point aux yeux des hommes ; mais si un amour tendre et fidèle, si tout ce que le cœur peut renfermer de délicatesse et de fidélité, donnent des droits à ce titre, elle était sa femme devant Dieu. Jeune et frêle créature toute gracieuse et douce, mais dont le sourire avait souvent une mélancolie qui m'étonnait alors et dont mon enfantine imagination ne pouvait se rendre compte. C'est qu'il y avait un chagrin secret au fond de cette belle âme,

Nous avons peu de rapports avec MM. les membres de la chambre des députés ; nous n'avons pas voix dans les délibérations des diverses fractions qui la composent : dès lors rien d'étonnant dans ce fait que notre opinion n'a pas été représentée ; cependant elle était fort rapprochée de celle de l'honorable M. Arago, qui, nous en sommes certains, aurait facilement renoncé à la partie de son opinion relative aux fortifications de Saint-Denis et de Charenton, s'il avait pu parvenir ainsi à mettre quelque harmonie dans les rangs des radicaux de la chambre et du dehors.

Nous avons trouvé d'ailleurs un organe sérieux de notre pensée dans M. Larabit, qu'on aurait dû, ce nous semble, consulter quelque peu en matière de fortifications et de défense du pays ; mais en voilà assez sur ce point.

Le Journal du Peuple, en publiant la note à laquelle nous répondons, nous a donné une occasion, dont nous ne profiterons pas, de relever diverses hérésies démocratiques auxquelles il a cru devoir donner publicité ; — si pourtant il nous ramène sur ce terrain d'une polémique toujours fâcheuse, parfois nécessaire, il nous y rencontrera. Nous ne ferons pas fléchir les principes devant des considérations éphémères ; si nous tenons à l'harmonie de notre parti, nous tenons encore plus aux véritables intérêts de notre patrie.

Si cette harmonie a été troublée, ce n'est pas par nous assurément ; car jamais on ne nous a vus mêler aux dissidences mesquines et étroites qui plus d'une fois se sont révélées publiquement ; jamais on ne nous a vus embrasser de vaines querelles de personnes, épouser de tristes passions. Eh ! que nous importe à nous par qui les idées radicales soient propagées et défendues, pourvu qu'elles le soient ? Nos affections mêmes, nous savons les subordonner aux intérêts de la démocratie, quand il le faut. Aussi craignons-nous fort peu les discussions de représailles, de quelque côté qu'elles viennent.

Le Courrier français publie un troisième article de M. Blanqui sur l'Algérie. Dans cet article, M. Blanqui examine la question de la colonisation. Les tentatives faites jusqu'à ce jour pour arriver à réaliser la colonisation ont été fort infructueuses par le manque de tout système, par le défaut complet de toute direction. On n'a encore fixé ni le choix des premiers emplacements, ni le caractère de la propriété.

Aux premiers moments de la conquête, les premiers venus se sont emparés des meilleures terres autour de l'enceinte des villes, et plus particulièrement des deux plaines voisines d'Alger et de Bone. Beaucoup d'acquisitions ont été faites à la hâte, souvent à la légère, et il est bien peu de propriétaires qui possèdent des titres réguliers de leurs propriétés. Beaucoup n'étaient que des spéculateurs achetant pour revendre et non pour cultiver. Les capitaux leur manquaient pour cela, et plus encore la sécurité. Les tristes événements de la dernière guerre ont à peu près remis les choses dans leur état primitif. Tous les établissements aventureux ont disparu, et nous avons tout à rebâtir aujourd'hui sur nouveaux frais.

Mais il faut que l'expérience du passé nous serve au moins de leçon. Il faut que la colonisation soit concentrée sur quelques points bien choisis, de manière à prêter aux troupes et à en recevoir appui et protection.

Les études auxquelles s'est livré M. Blanqui le portent à

Le Pauvre Comédien.

Je voudrais raconter une simple histoire de ma première jeunesse, bien naïve et bien vraie, l'histoire d'un homme de bien qui daigna m'honorer dans mon enfance de quelque intérêt, et que j'ai vu mourir pauvre, méconnu, pleuré de moi seul.

En 18... (j'avais huit ans alors), il n'était bruit dans ma petite ville de C... que de la nouvelle troupe de comédiens qui venait d'arriver pour exploiter, selon l'usage, la curiosité des nombreux désœuvrés qui visitent chaque année les eaux thermales. C'est un grand événement pour les habitants d'une petite ville que l'arrivée des comédiens ; pour moi, pauvre enfant, c'était un bonheur que je ne me rappelle pas encore sans un certain tressaillement de plaisir. J'aimais tant, après une ennuyeuse journée de collège, à m'aller assoir, bouche béante, dans un coin privilégié de l'orchestre, d'où j'admirais avec toute la ferveur de l'enfance les beaux costumes, les paillettes étincelantes et jusqu'au ronflement d'un orchestre qui avait fréquemment de singulières distractions musicales ; tout cela devait frapper fortement sur des organes neufs comme les miens, et aujourd'hui même je retrouve dans ma mémoire tous ces souvenirs empreints d'une fraîcheur et d'une grâce inexprimables.

Or, nous étions donc au milieu de l'été dans l'attente des nouveaux acteurs dont il avait plu à la direction dramatique de nous gratifier ; une large affiche jaune que je vois encore avait annoncé la bienheureuse ouverture du théâtre, et j'en avais peu dormi huit jours durant. L'ouverture eut enfin lieu ; le répertoire et les comédiens furent soumis à la censure des juges de l'endroit, et les choses reprirent leur cours.

Parmi les acteurs de cette époque figurait celui dont je veux vous parler. C'était un nommé James, homme d'environ trente-cinq ans, au visage calme et paisible, à l'œil doux et légèrement triste ; son histoire était simple. Il était fils d'un notaire de Paris ; il avait travaillé quelque temps dans l'étude de son père, et s'était fait remarquer entre tous les élèves, ses collègues, par l'assiduité et l'acharnement, pour ainsi dire, de son travail. S'il avait quitté

un chagrin qui la faisait pleurer bien des fois quand elle était assurée que son pauvre James ne verrait pas couler ses larmes. Elle savait que, pour elle, il avait sacrifié son nom, son avenir, l'espoir d'une position brillante dans le monde. Aussi, quand James lui proposa de l'épouser, elle résista avec une angélique douceur à toutes les instances de celui qu'elle aimait : « Qu'en avons-nous besoin ? lui dit-elle ; nous en aimons-nous moins pour n'avoir pas fait enregistrer nos promesses selon les lois du monde ? » Et plus bas elle ajoutait dans sa pensée : « Je ne veux pas être un éternel obstacle à la réconciliation de James avec son père. » Généreuse et noble femme, elle avait la force de tout prévoir, même l'abandon de son amant ; et il y avait un bien haut dévouement dans ce cœur passionné, car elle se tenait certaine de mourir si James cessait de l'aimer.

Elle aussi se mêlait volontiers et joyeusement à nos jeunes folies ; et, dans ma mémoire, je la compare à un ange malade et souffrant qui cherche à sourire. Toutefois elle avait l'art de cacher ses chagrins aux yeux de James, et, même au sein de la pauvreté, il y avait bien du bonheur, bien des moments d'extase dans ces deux têtes, dans ces deux cœurs également bons, également aimants et aimés.

Il y eut alors un renouvellement dans le personnel dramatique et James ne reparut à notre théâtre que plusieurs années après.

Nous avions changé tous les deux dans cet intervalle de temps ; il avait fait un pas vers la vieillesse, moi j'avais marché vers cette époque de l'existence où la jeunesse est dans sa fleur. J'étais joyeux, gai, viveur ; je respirais la vie et le bonheur par tous les pores : j'avais vingt ans !...

Ces années s'étaient passées pour lui dans l'étude, le travail, et la pauvreté. Sa douce compagne l'avait suivi dans toutes les phases de sa destinée, adoucissant ses chagrins, doublant ses plaisirs, le consolant de ses mécomptes, et le pauvre James en éprouvait beaucoup. C'était, je le répète, une de ces têtes d'intelligence froide et reposée. Il eût pu, persévérant et calme comme il l'était, recueillir de laborieux succès dans les sciences exactes ; mais il devait être, et il était, en effet, un médiocre acteur. Néanmoins on l'aimait, on fut indulgent pour lui. Sa nature d'homme honnête lui profita aux yeux

croire que la province de Bone doit être destinée à servir de base aux premières expériences officielles qui vont être tentées en Afrique. Cet emplacement, préféré par le gouvernement, a été choisi, pense-t-il, d'une manière très-judicieuse. Le territoire de Bone est d'une fertilité égale, sinon supérieure, à celui de la Mitidja; il est plus facile à assainir; il est arrosé par deux belles rivières. Le voisinage de Tunis n'est d'ailleurs pas sans importance.

M. Blanqui croit, en outre des sacrifices que doit faire le gouvernement en faveur des établissements qui s'élèveront sur ce point, qu'il est indispensable de faire aux colons des avances. Les appeler en Afrique sans leur assurer un abri convenable, c'est les vouer au découragement et peut-être à la mort; leur accorder des terres sans la sécurité ne serait pas moins dangereux.

Toutes les victoires du monde ne nous assureront pas un pouce de terrain en Afrique, ajoute M. Blanqui, si nous ne créons pas une population agricole. Les armées sont excellentes pour conquérir; mais il n'y a que les populations qui sachent garder les conquêtes et les faire fructifier. Un fait récent achèvera de prouver l'importance de cette vérité: l'année dernière, sur 3,000 soldats *baraqués*, Philippeville en a perdu 900, et sur une population civile de 4,500 habitants, mais logés dans des maisons bâties, seulement 100 personnes!

Il serait fort à désirer, dans l'intérêt de notre belle conquête, que le gouvernement se décidât enfin à vouloir fonder en Algérie une colonie durable, et il serait à désirer aussi qu'il prêtât aux conseils d'un économiste tel que M. Blanqui l'attention qu'ils méritent.

Des arrêtés du gouverneur de l'Algérie ont annoncé qu'il serait fait, dans les villes de Blidah, Coléah et Cherchell, des concessions de terres et de maisons à des familles reconnues capables de se livrer à la culture.

Les concessionnaires contracteront l'obligation de cultiver et de mettre en rapport dans un délai déterminé. Les concessions, selon la composition de la famille, pourraient être étendues jusqu'à une contenance de douze hectares. Les maisons et les terres concédées ne pourraient être louées ni vendues qu'après la mise en valeur; elles seraient exemptes de toute taxe foncière pendant plusieurs années.

Les demandes en concessions seront reçues jusqu'au 1^{er} mai 1841 et admises dans l'ordre de leur inscription.

Chronique Lyonnaise.

Un individu, arrêté sous la prévention de vol avec effraction, a été trouvé nanti de beaucoup de vêtements d'homme, tels que pantalons, habits, redingotes, foulards, etc., qu'il a probablement soustraits.

Pour reconnaître ces objets, s'adresser au bureau de la police de sûreté, à l'Hôtel-de-Ville.

— Le prix moyen de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines, a été fixé, le 31 janvier, pour les sept départements dont Lyon est un des marchés, à 21 f. 74 c.

— On écrit d'Aurillac (Cantal) que la neige couvre les routes et les campagnes de ce département. Dans beaucoup d'endroits, elle a une hauteur de cinq mètres. Plusieurs voyageurs ont péri; d'autres ont eu les pieds et les jambes gelés.

— Un phénomène extraordinaire vient d'être observé sur le territoire de Goux, commune du canton de Quingey (Doubs). Dans les premiers jours de janvier, un effondrement spontané et très-considérable a eu lieu sur le terrain communal. C'est une sorte de puits ayant une ouverture d'environ 15 mètres de circonférence. La profondeur de ce précipice n'a pu encore être appréciée. On s'occupe des dispositions nécessaires pour la constater et pour prévenir les accidents auxquels les hommes et les animaux peuvent être exposés.

— Le bal au profit des inondés a eu lieu à l'Opéra, à Paris; 3,000 personnes y assistaient. Les honneurs de cette fête ont été faits avec une grâce charmante par les patronesses, et avec beaucoup de zèle par MM. les commissaires. Tout avait été fort bien ordonné. Plus de 50,000 fr. pourront être consacrés à soulager les malheureux inondés du Midi.

du public qui n'eut jamais le malheur de décourager complètement ce digne et pauvre comédien de province. Revenu du théâtre au coin de son foyer, il redevenait un grand et estimable père de famille. Quand je le revis, il était bien heureux: il avait un jeune enfant de quatre ans, douce et gracieuse image de sa mère, et vous ne sauriez croire comme il l'adorait. Le père de James ne s'était point relâché de sa sévérité inflexible; tout espoir de pardon avait disparu, et la compagnie de James aurait pu dès long-temps, sans scrupule, s'unir à lui d'une manière indissoluble: ils n'y avaient pensé ni l'un ni l'autre. Comme ils s'aimaient ils continuèrent à s'aimer; je me trompe, ils s'aimèrent mille fois davantage à côté du berceau de leur fils.

Un soir, — oh! je me rappelle exactement ce douloureux moment, — le malheur frappa sur cette pauvre famille: l'enfant tomba malade le matin... le soir il mourut!...

Qu'est-il besoin de vous dire s'ils pleurèrent! Depuis ce moment, James n'eut plus un sourire aux yeux du monde; sa femme parut plus vite consolée. Elle avait une de ces douleurs de mère dont on ne guérit point et dont on meurt sans bruit, sans plainte, en essayant de sourire.

James était engagé par un traité avec son directeur. Cet homme le laissa pleurer quatre jours; ensuite, son contrat à la main, il lui vint signifier de jouer le dimanche.

Que voulez-vous? il lui fallait du pain. James regarda sa femme, s'essuya les yeux et se rendit à la répétition.

C'est un épouvantable supplice, le pire des supplices sans doute, que cette déplorable condition de comédien qui le force à grimacer la joie quand il a la mort dans l'âme. Pauvre, pauvre histrion, comme je t'appelle!... Tu pleures, renfonces tes larmes; le parterre s'impatiente, il attend: il faut que tu lui montres un visage joyeux; jette un masque sur ta douleur, un masque sur tout ce qui révolte en toi d'amertume, de peine, et donne à cette foule stupide ce qu'il lui faut pour sa soirée: du rire et des lazzi. Qu'importe que ton cœur saigne et se brise à l'œuvre! va toujours, comédien! c'est pour cela qu'on te paie!

J'étais dans un coin de la salle, et j'en ai regret quand j'y pense: qu'allais-je faire dans cette sacrilège profanation? On représentait

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Au moment où je me retire du théâtre de Lyon, que je quitte à regret, j'espère que vous voudrez bien me permettre d'user de la voie de votre journal pour annoncer au public que des raisons de santé seulement m'obligent à rompre mon engagement avant la fin de l'année théâtrale, et pour le remercier de la bienveillance qu'il m'a toujours témoignée pendant six années.

Je tiens beaucoup à m'acquitter de cette dette de reconnaissance envers le public et l'administration à laquelle j'ai eu l'honneur d'appartenir.

Agrérez, etc.

J. BRETON.

Paris, le 5 février 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La question de la réforme électorale a été abordée hier dans plusieurs bureaux de la chambre, à l'occasion du crédit supplémentaire de fonds secrets. On pourra s'étonner de voir deux questions si distinctes l'une de l'autre, dont l'une repose sur un droit et doit aboutir à des actes éminemment moraux, dont l'autre ne repose que sur un fait et n'aboutit qu'à des actes de corruption; on pourra s'étonner, disons-nous, de voir ces deux questions ainsi rapprochées et agitées l'une à propos de l'autre. C'est pourtant là le spectacle que nous ont donné hier dans les bureaux quelques écrivains du parti ministériel, imprudents qui sont venus trahir leurs secrets et ceux du gouvernement en provoquant les ministres à faire apporter une extrême surveillance sur tous les actes des comités réformistes.

Le cabinet, du reste, n'avait pas attendu les provocations du parti conservateur pour prendre à cet égard toutes les mesures de police et d'inquisition qui pouvaient être agréables à ce parti. Il y a déjà plus d'un mois que deux circulaires ont été adressées à ce sujet, la première par M. le ministre de la justice à MM. les procureurs-généraux, la seconde par M. le ministre de l'intérieur à MM. les préfets, pour engager ces fonctionnaires à avoir l'œil ouvert sur les démarches des comités réformistes et à les prendre, si la chose était possible, en contravention avec la loi relative aux associations.

En écrivant ces deux circulaires, MM. Duchâtel et Martin (du Nord) n'ont pas réfléchi qu'ils mettaient en suspicion un grand nombre de citoyens respectables et qui occupent dans le monde officiel des positions assez importantes. De quoi se composent, en effet, les comités réformistes? On n'y rencontre pas seulement ces petits bourgeois qui, n'ayant d'autre mérite, aux yeux du pouvoir, que celui de vivre honnêtement des fruits d'un travail pénible, sont considérés par lui comme des gens de peu, dont l'opinion ne doit peser d'aucun poids dans la balance des affaires publiques; on voit aussi dans les comités des membres de la chambre, des membres des conseils-généraux et d'arrondissement, des conseillers municipaux, des officiers de la garde nationale, tous les hommes investis de la confiance de leurs concitoyens et revêtus d'un caractère qui devrait, pour ainsi dire, les rendre sacrés pour le pouvoir.

Eh bien! ce sont ces citoyens recommandables que le gouvernement a ordonné de surveiller; ce sont eux que certains députés ont dénoncés comme menaçant l'ordre public et assez dangereux pour qu'on donne au pouvoir les moyens de les faire traquer par sa police secrète.

Il suffit d'exposer de semblable prétentions pour rendre tout à la fois odieux et ces prétentions et ceux qui les émettent.

Les dénonciations des élus du monopole ne décourageront par les honorables citoyens qui se sont voués à l'œuvre de la réforme, et nous aimons à penser que bientôt, loin de se donner le plaisir de les dénoncer et de les faire poursuivre, il faudra se résigner à capituler avec eux.

— M. le ministre de l'instruction publique proposé au budget de 1842 la création d'une nouvelle place de conservateur à la bibliothèque du roi. Ce sera une sinécure, et une sinécure rapportant 6,000 f., le logement et autres avantages. A ce titre, elle est fort recherchée et secrètement promise, nous dit-on, à plusieurs concurrents. Comme candidat à la prochaine élection de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Villemain la fait espérer à M. Paulin Paris, membre de cette académie; comme ministre, il la fait briller aux yeux de M. Auguis, député.

Le Vieux Sylvain de Grétry, et le pauvre James remplissait dans la pièce un de ces rôles insignifiants qu'on laissait seuls à sa portée. Un trouble inaccoutumé s'empara de lui à son entrée en scène, il se remit cependant; mais quand l'acteur qui jouait le rôle du seigneur du village entonna l'ariette :

Viens dans mes bras, mon fils que j'aime,

James pâlit tout-à-coup; ses jambes fléchirent, il tomba de toute sa hauteur sur le pavé; on l'emporta sans connaissance.

La saison des eaux thermales était presque close; à quelques jours de là, les comédiens prirent leur volée, et C.... rentra dans son calme accoutumé, dans sa vie sèche et prosaïque de petite ville.

Peu de temps après, je quittai moi-même ma ville natale. Pendant les longues années d'étude, de traverses et de plaisirs que je passai dans Paris, j'avais entièrement perdu le souvenir du malheureux James, lorsque dans le courant de l'année 18... pendant les derniers jours de la semaine sainte, un de mes amis me proposa d'aller visiter un café dont il me conta merveilles.

Ce café était situé au coin de la vieille rue des Etuves, près du marché des Innocents, et, de fait, j'en conseillai la visite à tous ceux qui sont envieux de choses bizarres et caractéristiques; allez-y, s'il vous plaît, le jour de Pâques, à six heures du soir, vous serez témoin d'un étrange spectacle. C'est là, voyez-vous, que se donnent rendez-vous, facilement d'un bout de la France à l'autre, les acteurs sans emploi et les directeurs recruteurs: c'est un bazar à l'usage de ces derniers qui viennent chercher, changer, marchander, acheter des rôles, des reines, des Elleviou, des musiciens à bon compte, qu'ils expédient ensuite aux divers petits théâtres de province. Le café de la rue des Etuves est le dernier degré de cette échelle théâtrale qui commence à Talma pour finir au premier chanteur de Bobino. En entrant, vous êtes pris à la gorge par la fumée de la pipe, et, à travers le nuage grisâtre qui s'en exhale, vous apercevez confusément, ici l'habit noir râpé d'Agamemnon, qui joue aux dominos avec le bouillant Achille, en carrick jaune; plus loin, un Frontin, maigre et sec, qui raconte, devant un cruchon de bière trop tôt vidée, comment il a été sifflé à Nantes, sifflé à Nanci, sifflé à Calais, et tou-

Nous croyons rendre service à ces deux messieurs, en leur faisant connaître qu'un d'eux au moins est pris pour dupe, et qu'ainsi ils feront sagement de voter à l'Institut et au Palais-Bourbon, sans tourner les yeux vers la rue de Richelieu.

— Dans la discussion qui a eu lieu au sein du 7^e bureau, M. Lasnier a vivement interpellé M. Teste pour le faire s'expliquer sur la question de la réforme électorale et les lois de septembre. M. Teste, fort embarrassé, — car il avait dit, étant ministre du 12 mai, qu'il ne resterait pas au ministère si on n'admettait pas la deuxième liste du jury et si on ne définissait pas l'attentat, — a déclaré que le gouvernement ne voulait aucune espèce de réforme électorale, et que rien ne justifiait l'utilité de modifications à apporter aux lois de septembre. M. Lasnier a pris acte de ces déclarations comme le satisfaisant complètement, et il a ajouté qu'il regardait les lois de septembre comme une annexe de la charte. Jusqu'à présent on n'avait pas encore poussé aussi loin la franchise.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 4 février.

M. BIGNON continue.

Puisque j'ai parlé des traités de commerce, dit-il, qu'on me permette de dire un mot sur la manière dont ces traités s'élaborent. Le roi fait les traités de paix, de commerce et de navigation; ce n'est pas moi qui demanderai l'amoindrissement de la prérogative royale, mais il faut que l'initiative royale s'exerce de manière à ne pas être exposée à la critique. Il faudrait que jamais on n'arrêtât un traité sans que le conseil supérieur du commerce eût été consulté sur les combinaisons qui doivent entrer dans le traité. Je crois qu'à l'occasion du traité avec la Hollande, comme à l'occasion des négociations engagées avec l'Angleterre, le conseil supérieur n'a pas été consulté; il aurait dû l'être. C'est seulement en consultant le conseil supérieur qu'on pourra mettre de l'harmonie dans les dispositions des lois de douanes et dans les intérêts si divers qu'il s'agit de concilier.

J'ai dit que le système protecteur n'était pas toujours bien appliqué; je citerai la question des fers. Je suis étonné de voir l'agriculture hostile à l'abaissement du droit sur les fers. Je ne comprends pas comment je rencontre ici pour adversaires l'industriel et l'agriculteur; évidemment le droit sur les fers étrangers est trop élevé. Le jour où vous entrez largement dans la voie de construction des chemins de fer, il faudra bien lever les barrières qui empêchent l'entrée du fer étranger. La production française serait dans l'impossibilité de satisfaire aux besoins.

Je dirai de la question du bétail ce que j'ai déjà dit de la question des fers. Le droit sur le bétail étranger est trop élevé. En le maintenant si élevé, on espérait que l'industrie de l'engrais du bétail se développerait parmi nous; mais, je le demande, élève-t-on beaucoup en France? élève-t-on à meilleur marché? le peuple est-il nourri?

Tout le résultat de la protection est que les prix se sont de plus en plus élevés. Les conseils réunis avaient adopté une modification; ils avaient adopté un droit au poids substitué au droit par tête. Cette innovation est restée ensevelie dans les cartons. La question, au lieu de faire un pas, a rétrogradé. Lorsque cette question s'est présentée l'an dernier devant la chambre par voie de pétition, la chambre a défendu au ministre de s'en occuper. (Bruit confus.) Elle n'a pas jugé cette question digne d'être renvoyée à l'examen du ministre.

A l'égard de la question des fils et des tissus, je supplie la chambre de ne pas se laisser aller trop facilement aux propositions qui seront faites par la commission ou par amendements. Il y a ici des intérêts bien sérieux engagés. Vous pourriez regretter d'avoir, par des mesures imprudentes, rompu des relations qu'il est utile de maintenir avec certains pays.

L'orateur demande ici que les navires français venant des colonies françaises puissent faire escale sur un point étranger, sans perdre le bénéfice de la nationalité. Le jour, par exemple, dit-il, où vous aurez permis aux bâtiments français qui partent de Bourbon de toucher au cap de Bonne-Espérance, le jour où, en relevant des Antilles, nos bâtiments pourront toucher aux Açores, il en résultera pour notre commerce un grand avantage.

En terminant, l'orateur se réserve de présenter des observations sur quelques points de détail. Il ne se propose pas de présenter d'amendement, ne voulant pas risquer de déranger à l'improviste l'économie d'une loi très-difficile à faire.

M. LESTIBOUDOIS lit un discours en faveur du projet de loi.

Il est cinq heures, la séance est levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 5 février.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

jours par l'effet d'une inconcevable cabale qui ne lui a pas rendu justice. Là-bas, vous entendez résonner la voix aigre d'une prima donna, en chapeau rose, ou à peu près, qui chante avec des fioritures infinies un air du *Barbier de Séville*. Et les agents dramatiques passent gravement devant ces pauvres gens, toisant l'un, inspectant l'autre, comme un maquignon faisant expertise de chevaux à vendre. Pauvre troupeau, en effet, qui se fait acheter, et qui grimace et s'humilie pour avoir du pain!

C'est là que je retrouvai encore une fois mon pauvre ami James; il était devenu bien vieux et bien triste. Appuyé le coude sur une mauvaise table de marbre, il promenait un morne regard sur toute cette scène. Il y avait du malheur sur cette tête déjà couverte de cheveux blancs.

J'allai droit à lui, la main tendue; car je suis de ceux qui conservent puissamment dans le cœur le souvenir des hommes qui les ont aimés dans leur enfance. Or, James m'avait aimé, et je lui gardais une vive et tendre reconnaissance.

Il ne me reconnut point d'abord; je me nommai, et un rayon de plaisir passa sur son front, quand je l'em brassai avec une cordialité mêlée d'un douloureux respect.

Pauvre James! il me raconta sa vie. Depuis deux ans il avait perdu sa femme, son ange tutélaire; elle avait rejoint son enfant. De grosses larmes roulaient dans les yeux du comédien quand il me disait cela; j'avais peine à retenir les miennes. Lorsque ce nouveau coup l'avait frappé, il était arrivé ce qu'il arrive toujours en pareil cas: le clergé avait refusé les prières des morts à l'actrice défunte. Cette ame, l'une des plus belles qui aient jamais honoré l'enveloppe humaine, n'avait pas trouvé grâce devant l'esprit rétréci de quelques bigotes haineuses, et son mari seul, triste et désolé, avait accompagné le corps à sa dernière demeure.

— Depuis, me disait James, j'ai vécu au hasard et je ne sais comment; j'ai passé de troupe en troupe, de ville en ville; j'ai dû éprouver beaucoup de misère, car je ne suis plus bon à quelque chose. Il n'y a plus rien là, ajouta-t-il en se frappant le front.

Maintenant il demeurerait dans un grenier de la place Baudoyer, faisant des copies pour vivre; mais il en retirait peu de profit.

son langage plein de cyniques railleries. Un jour, c'était le 25 septembre dernier, Bernard avait fait pour Louise Mony une dépense considérable : il avait déposé ses effets, acheté des hardes nouvelles, et il se faisait une fête d'offrir ces nouveaux gages de son attachement. Pour l'en remercier, on lui ferme la porte au visage, on refuse de le recevoir; on rit dans l'intérieur avec d'autres femmes de ses larmes, de son désespoir; enfin on consent à le recevoir... Mais bientôt survient un sergent du 17^e, et Bernard est éconduit honteusement; et les rires et les sarcasmes l'accompagnent bien loin le long du canal où il s'en va seul et désespéré.

Trois jours après la paix était faite. Les amants déjeunaient ensemble : Bernard veut embrasser Louise; elle le repousse en s'écriant : « Non, décidément tu es trop vieux; » et elle gagne son lit pour se reposer. Bernard la suit au bout d'une demi-heure. Presque aussitôt des cris de détresse s'échappent de la chambre. On accourt; un horrible spectacle s'offre aux regards : Louise était étendue sur son lit, le sein et le cou percés de deux blessures profondes; Bernard, à côté d'elle, nageait dans son sang et tenait encore le couteau-poignard qu'il s'était plongé tout entier dans la poitrine.

Des soins habiles rappellèrent ces deux misérables à la vie, et après trois mois d'une maladie qui a mis ses jours dans le plus grand danger, Bernard ne se relève que pour comparaître devant la cour d'assises sous l'accusation d'une tentative d'homicide volontaire commise avec préméditation.

C'est un homme grand, brun, âgé de 44 ans. Il paraît triste, mais assez calme. Sa figure, douce et pâle, inspire quelque intérêt aux nombreux spectateurs qui se pressent pour le voir.

Les témoins sont entendus; à leur tête se présente Louise Mony. Bernard tressaille en entendant prononcer ce nom; en la voyant s'avancer, il tressaille encore. Aux premiers mots qu'elle prononce, il paraît agité d'un tremblement involontaire; il est facile de voir qu'il est bien moins préoccupé de son danger que de son aveugle passion. Jetons le voile sur ces tristes débats, où se déroulaient tous les mystères impurs du vice et de la débauche.

Bernard, déclaré coupable de meurtre simple, avec circonstances atténuantes, a été condamné à dix ans de travaux forcés et à l'exposition. (Gazette des Tribunaux.)

Faits Divers.

Dernièrement, aux environs de Valenciennes (Nord), deux gendarmes parcourant la campagne découvrirent dans le lointain un homme qui portait un fusil et semblait vouloir se soustraire à leurs regards. Aussitôt nos braves gendarmes de se mettre à galoper; cette singulière chasse dura environ un quart d'heure. Ils croyaient enfin mettre la main sur le chasseur qui paraissait épuisé de fatigue, quand celui-ci saisit tout-à-coup un arbre et avec l'agilité d'un singe y grimpa jusqu'à la cime.

Announces judiciaires.

D'un acte sous seing privé, en date du vingt-cinq janvier dernier, il appert que la société qui a existé entre BLANCHARD et DESGUILLOT pour la fabrication et la vente de cirage et encre, et dont le siège était à Lyon, rue Saint-Georges, n°69, sous la raison sociale de A. Blanchard et Desguillot, est et demeure dissoute à partir du vingt janvier mil huit cent quarante-un. Le sieur DESGUILLOT restera seul propriétaire de l'établissement. (9090)

Announces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.
A vendre.

UNE DES PLUS ANCIENNES LIBRAIRIES DE LYON, possédant une bonne clientèle et une grande quantité d'ouvrages anciens et modernes. (155)

(52) A vendre.

UNE MAISON située en face de l'église de Vaise, composée de huit pièces, jardin attenant, cour et hangar.

S'adresser, pour voir la propriété, sur les lieux, et pour traiter, à l'étude de M^e Cottin, notaire, place Bellecour, n° 16, au 1^{er}.

Announces diverses.

(9083) A vendre.

ANCIEN FONDS DE MERCERIE ET BONNETERIE, bien achalandé, dans un bon quartier.
S'adresser chez M. Siaux, rue Tupin, 16, à Lyon.

(2877) TRÉSOR DE LA POITRINE,
PATE PECTORALE BALSAMIQUE DE DATTES,
D'Aguezzant, pharmacien, place de la Préfecture, 13.

Ce bonbon, qui est très-agréable, calme le plus promptement la toux, cause première de tant d'affections de poitrine.

Les heureux effets de ce pectoral sont constatés par les plus célèbres médecins qui l'ordonnent constamment avec succès pour la guérison des rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, et dans toutes les maladies pulmonaires.—Prix : 1 f. 25 c. la boîte.

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



DÉPARTS TOUS LES JOURS,
du port de la Charité, à 6 heures 1/2 du matin,
pour Valence, Avignon, Beaucaire,
Arles et Marseille.

Bureaux : place des Terreaux, n° 16, et quai et place de la Charité, n° 28. (7372)

— Descendez donc, monsieur, s'écria l'un des gendarmes. Pas de réponse. Les deux militaires jugèrent alors de ne pas quitter la place. Sans s'émouvoir le moins du monde, le chasseur tire de sa carnassière un morceau de pain et commence un frugal déjeuner. Les gendarmes ébahis commencent à perdre courage; mais l'idée d'abandonner une si belle capture leur rend bientôt leur indignation et leur énergie. L'un d'eux se décide, et se servant des mains et des épaules de son compagnon comme d'un marche-pied, il arrive jusqu'au chasseur sans que celui-ci fasse mine de défendre la place.

— Au nom de la loi, votre port d'armes, s'écrie le gendarme, saisissant au collet d'une main triomphante le malheureux chasseur. Celui-ci tire son port d'armes et le présente.

— Mais il est en règle! s'écrie celui-ci furieux.
— Je le sais bien, répond l'autre avec calme.
— Alors pourquoi vous saisissez-vous?
— Est-ce que je vous ai dit de me suivre?
— Pourquoi grimpez-vous sur cet arbre?
— Est-ce que je vous ai dit d'y monter? Moi je viens déjeuner ici tous les matins; c'est mon plaisir.
— Mais il fallait nous le dire d'avance.
— Je n'ai pas l'habitude de contrarier les goûts des autres.

— Nous lisons dans l'Ami des Lois :
« M. le ministre de l'instruction publique et M. le ministre de l'intérieur viennent de prendre une mesure qui est toute dans l'intérêt de l'art et de la science. Il a été décidé que l'on ferait une levée des vitraux de la cathédrale du Mans (Sarthe) et qu'il en serait adressé un modèle lithographié à toutes les sociétés numismatiques de France. Cet envoi aura pour but de guider nos savants dans leurs recherches sur notre système de monnayage. »

Cette note n'est pas d'une clarté satisfaisante. Il est assez probable que le ministère ne demande pas le dessin de tous les vitraux de la cathédrale, mais de quelques-uns seulement, de ceux qui concernent l'art du monnayage. Ces vitraux ont été déjà dessinés par M. P. Bouchet, pour la Revue de Numismatique, publiée par M. de la Saussaye.

Nous lisons au sujet de ces vitraux dans l'Echo du Monde savant du 6 janvier :

« Il existe dans la cathédrale du Mans trois vitraux fort curieux représentant différentes scènes relatives à la fabrication de la monnaie à l'époque de l'exécution de ces vitraux, qui date du XIII^e siècle. Deux des vitraux forment la moitié d'un rond composé en quatre compartiments; le troisième vitrail est renfermé dans un encadrement carré. Sur le premier, un ouvrier paraît occupé à placer dans un instrument destiné à la frappe ou à en retirer des pièces de monnaie; sur le deuxième, les ajusteurs les pèsent avant de les encaisser; sur le troisième, des changeurs viennent chercher la monnaie nouvellement fabriquée. »

» Dans ces trois petits tableaux et au premier plan, on a représenté des tables avec des seilles et des vases remplis de numéraire. Le premier tableau est celui qui offre le plus d'intérêt; mais il est difficile de bien se rendre compte de l'opération à laquelle se livre le monnayeur. En examinant le quart de rond sur lequel il se trouve, M. Richelet a pensé que le cylindre percé d'une longue mortaise et traversé par un levier où le monnayeur semble introduire le dernier d'argent n'était autre chose qu'une vis de pression qu'on faisait agir au moyen du levier. Dans cette hypothèse, le cylindre était terminé par une vis, au bout de laquelle se trouvait la matrice qui aurait été composée de diverses pièces enroulées dans un compoiteur, à peu près comme les caractères d'imprimerie. Cela expliquerait la diversité des légendes, la transposition des lettres, les lettres omises, la variété de l'orthographe, etc.

» Le monnayeur serait alors au moment où il vient de retirer sa pièce après la pression, et comme cette pression ne pouvait être considérable, la matrice ne formait pas emporte-pièce; aussi le morceau de métal offre-t-il encore sa forme carrée que l'on était obligé d'abattre ou de couper après la première opération. Ce carré ne serait donc pas un instrument propre à recevoir et à maintenir le flan, ainsi que le pense M. Duchalais, mais ce serait, au contraire, le flan tout entier, ayant cette forme pour permettre à l'ouvrier de le tenir par un des angles quand il le présente sous le coin. Le coin lui-même pouvait laisser dans son contour une assez forte empreinte pour qu'il fût possible de faire tomber la bavure du flan, et alors on la rejetait à la fonte. Cela expliquerait tout notre système de monnayage. » (Courrier de la Sarthe.)

— On lit dans le Courrier de Rouen du 2 février :
« Depuis quelques jours, le curé de Duclair, nommé Delouard, âgé de quarante-quatre ans, avait cherché à se soustraire par la fuite aux poursuites dont il était menacé comme prévenu de s'être rendu coupable de faits scandaleux et d'attentats à la pudeur. La justice étant intervenue, un mandat d'amener a été lancé contre lui. M. de Stabenrath, juge d'instruction, s'est rendu, il y a deux jours, en la commune de Duclair, et a commencé une enquête sur les actes imputés à cet ecclésiastique, qui a été arrêté hier à Saint-Pierre-de-Franqueville, amené à Rouen et écroué à la maison d'arrêt de cette ville. »

Extérieur.

AMÉRIQUE.—On a des nouvelles de New-York du 9 janvier. Le commerce de cette ville était livré à de vives inquiétudes, par suite de la suspension annoncée de la banque des Etats-Unis. Depuis longtemps cette banque inspirait des craintes. Il paraît que sa position n'a fait de jour en jour que s'aggraver.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

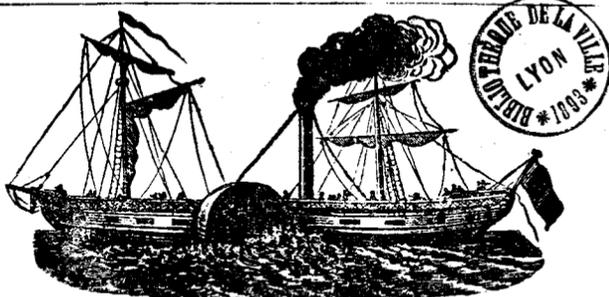
En dépôt chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15.

Bandages,—Suspensoirs,	Mamelons,—Bouts-de-Sein,	Plaques et Bracelets à Cautére,
Clysoirs,—Seringues,—Urinaux,	Biberons,—Tétherelles,	Papier } pour Cautére
Clyso-pompes,—Pessaires,	Cornets et Tubes acoustiques,	Taffetas } et Vésicatoire. (2809)

AVIS.

On a perdu UN CHIEN, race de TERRE-NEUVE, ayant un collier de cuir sans plaque, mais avec un grelot. Il est de haute taille, âgé de neuf mois, le poil blanc et long, les oreilles noires, le museau moucheté avec une raie blanche au milieu. Il y aura une forte récompense pour la personne qui le rendra ou le fera retrouver.

S'adresser au portier de la maison n° 23, rue Louis-le-Grand. (9089)



ENTREPRISE DES BATEAUX A VAPEUR L'AIGLE,

DÉPARTS TOUS LES JOURS, A 6 HEURES DU MATIN, du port de la Charité,
POUR VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ET ARLES.

Bureaux : place de la Charité, 72, et quai de Retz, 45. (7379)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (2770)

(2792) PAPIER FAYARD ET BLAYN,

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CORS, OGNONS et OEILS-DE-PERDRIX. — Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de Fayard et Blayn, pharmaciens à Paris.—DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACORS, rue Saint-Jean, n° 30, et chez MM. les pharmaciens VERNET, place des Terreaux; CLARAZ, rue Neuve; HUMEL, place du Concert; ANDRÉ, place des Célestins, dépositaires de remèdes spéciaux.

(2824) BREVET D'INVENTION.

DRAGÉES ARABIQUES

De ROMAN, pharmacien, rue du Plat, 13, à Lyon.

Rien de plus doux, de plus agréable et en même temps de plus salutaire pour la guérison des rhumes, asthmes, coqueluches, catarrhes, maux de gorge, enrrouements, phlithies et autres affections de poitrine. Les Dragées Arabiques se distinguent de toutes les préparations de ce genre, non-seulement par la forme et par une saveur délicieuse, mais encore par leurs vertus et leurs propriétés qui officent tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Après avoir été soumise à l'approbation de l'Académie royale de Médecine, le gouvernement du roi vient d'accorder à l'auteur de cette précieuse préparation un brevet, la meilleure garantie qu'on puisse donner aux personnes qui seront dans le cas de l'employer.—La boîte: 1 fr. 50 c. à l'adresse ci-dessus.

GUÉRISON

DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRESS DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le 1/4.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, N° 23.—A SAINT-ETIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2825)

TISANE PORTATIVE.

Elle est calmante, diurétique et rafraîchissante, se dissout promptement dans l'eau froide, est d'un goût agréable et d'un usage fort commode surtout pour les voyageurs.—Dose pour six jours : 1 fr. 80 c.—A la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31, à Lyon, où l'on trouve aussi le Copahu solidifié, sans goût ni odeur. (2891)

SIROP INCISIF ET DÉPURATIF CONTRE LA RACHE DES ENFANTS.

A la pharmacie de Macors, à Lyon, rue Saint-Jean n° 30. (2793)